

ENFANTS NES EN 2020 & NOUVEAUX ARRIVANTS PRÉ-INSCRIPTIONS AUX ÉCOLES MATERNELLES

DATES D'INSCRIPTION

A compter du : DU LUNDI 6 MARS et jusqu'au VENDREDI 19 MAI
de 9h à 12 h et de 14h à 16h30

Vous devez vous présenter au service des affaires scolaires en mairie afin de pré-inscrire votre enfant où joindre tous les documents par mail au format PDF uniquement à l'adresse ci-dessous :

asco@ville-argelessurmer.fr

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

1. La fiche de renseignements distribuée par l'école maternelle complétée (disponible sur le site de la ville, lien ci-dessous) :
<https://www.ville-argelessurmer.fr/vivre/enfance-jeunesse/affaires-scolaires>
 2. La photocopie du livret de famille parents et enfants ou extrait d'acte de naissance avec filiation de l'enfant ;
 3. La photocopie de la pièce d'identité du représentant légal présent ;
 4. La photocopie des pages de vaccination du carnet de santé ;
 5. La photocopie d'un justificatif de domicile nominatif de moins de 3 mois au nom d'au moins un des responsables de l'enfant *(liste ci-dessous) ;
- En cas de séparation des parents : la dernière décision de justice ou une attestation parentale accompagnée d'une pièce d'identité, qui précise les conditions de l'autorité parentale et indique le lieu de résidence de l'enfant.

***Justificatifs de domicile recevables** : facture d'eau, EDF, attestation assurance habitation, attestation CAF, quittance de loyer d'un organisme, attestation d'assurance habitation, attestation sécurité sociale).

Attention : si hébergé attestation sur l'honneur de l'hébergeant + facture + carte d'identité

VOUS SEREZ CONTACTES AVANT FIN MAI PAR LA/ LE DIRECTEUR QUI FINALISERA L'INSCRIPTION

INSCRIPTION CANTINE : informations sur le site de la ville <https://www.ville-argelessurmer.fr/vivre/enfance-jeunesse/affaires-scolaires>